

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 mars 2023

BÂTIR LA SOCIÉTÉ DU BIEN VIEILLIR - (N° 643)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° AS583

présenté par

Mme D'Intorni, M. Vermorel-Marques, M. Dubois, M. Hetzel, M. Gosselin, M. Forissier, M. Taite,
Mme Alexandra Martin, M. Seitlinger et Mme Louwagie

ARTICLE 8

Compléter cet article par la phrase suivante :

« Il évalue la correspondance entre l'offre et les besoins de soutien à domicile, en coordination avec l'ensemble des professionnels du secteur de la santé »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à aboutir à meilleure réponse des services liés au soutien à domicile, en agissant en coordination avec tous les secteurs de la santé pour converger vers une aide plus efficiente.